

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
DU 01 SEPTEMBRE 2022 A 18 HEURES 00
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN
SOUS LA PRESIDENCE DE
Monsieur Christian ORTEGA, Maire

Date de convocation : Jeudi 25 Août 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	28
Présents	20
Procurations	4
Absent(s)	4
Votants	24
Pour	
Contre	/
Abstention(s)	/

Publié du 02/09/2022
Au 02/11/2022

n°5.7.2022/78 OBJET : Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse -

---oooOooo---

Etaient présents : Monsieur Christian ORTEGA, Maire ; Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Raymond ALBIS, Madame Sylvie MORLIERE, Monsieur Robert NOVELLI, Madame Joëlle NAVARRO, Monsieur Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Madame Marie-Danièle LEROY, Monsieur Clément THIERY, Adjoints, Madame Colette BLANCHARD, Monsieur Gaëtan ADAMO, Mesdames Michèle JACQUET, Colette ORIOLA, Monsieur Christian ZIMMER, Christian PERCHET, Alain LACQUEMENT, Mesdames Sandrine SANCHEZ, Marina BOURG, Monsieur Didier LAURENZI, Madame Josiane CINTRAT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Christian DE PERETTI Conseiller Municipal	à	Madame Marina BOURG Conseiller Municipal
Madame Hélène DELEVOIE Conseiller Municipal	à	Monsieur Christian ZIMMER Conseiller Municipal
Monsieur Laurent LEROY Conseiller Municipal		Monsieur Alain LACQUEMENT Conseiller Municipal
Monsieur Henri GUY Conseiller Municipal		Monsieur Christian ORTEGA Maire

Etaient absents : Monsieur Thierry CHASSERAY, Madame Colette ESTABLE, Monsieur Patrick DE MENECH, Madame Corinne LE CAHAREC, Conseillers municipaux.

---oooOooo---

Madame Michèle JACQUET a été nommée secrétaire de séance

---oooOooo---

n° 5.7.2022/78

OBJET : Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse -

Monsieur le Maire, Rapporteur, indique que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce document a pour objectif de permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur établissement public de coopération intercommunale et s'appuie sur les principes partagés suivants :

- Respecter l'identité et la souveraineté des communes, maillons essentiels du territoire,
- Tenir compte de la diversité de tailles et de situations géographiques des communes notamment de l'éloignement des communes du Haut-Pays,
- Renforcer les liens et les complémentarités entre les communes, la CAPG et leurs satellites,
- Assurer la proximité et la qualité du service pour les usagers,
- Bâtir un lien et des coopérations avec les territoires voisins,
- Renforcer l'efficacité de l'action publique au service du territoire.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DL2022_086 du conseil communautaire de Pays de Grasse relative à l'adoption du pacte de gouvernance

Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré :

A l'unanimité :

- Approuve le projet de pacte de gouvernance avec la communauté d'agglomération du pays de Grasse ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE - 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://telerecours.fr/>



LE MAIRE,
Christian ORTEGA
Le 1^{er} Adjoint
Sonia FRÉGEAC

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Michèle JACQUET

AR Préfecture

Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse –

Identifiant unique de l'acte : 006-210601084-20220901-5_7_2022_78-DE

Numéro d'acte : 5_7_2022_78

Date de décision : 01/09/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-7-0-0-0 (Institutions et vie politique / Intercommunalité)

Fichier acte : 5.7.2022-78 approbation pacte gouvernance.pdf

Fichier(s) annexes(s) : Pacte de Gouvernance - annexe délibération.pdf

Collectivité émettrice : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Christine MARUNCEAC

Date d'envoi de l'acte : 02/09/2022 14:56:53

Date de réception de l'AR : 02/09/2022 15:07:07